



LE 8 MARS

Journée Internationale des droits des Femmes, pour revendiquer et lutter !

Le 8 mars est un moment fort qui permet la construction de luttes gagnantes, cette date doit faire écho dans toutes nos bases. Elle n'est pas, annuellement, une fin en soi mais une journée pour dénoncer les discriminations faites aux femmes et construire des actions pour les combattre.

Dès aujourd'hui, préparons cette journée des **droits de la Femme**. Pour cela, la **CGT appelle à une journée d'action nationale**.

Partout dans le monde, les femmes luttent, se mobilisent pour dénoncer et agir contre les inégalités professionnelles et les discriminations qu'elles subissent au quotidien sur leurs lieux de travail.

En France, en 2017, les dernières lois MACRON, REBSAMEN, EL KHOMRI accroissent les reculs sociaux que subissent déjà les salarié(e)s, les retraité(e)s, les jeunes. Ces lois renforcent la régression des droits des femmes, alors qu'elles sont les plus touchées par la précarité, la flexibilité, la pauvreté.

L'introduction d'une parité, dans les élections professionnelles, n'est pas une mesure suffisante pour une véritable reconnaissance de la Femme dans l'entreprise. Cela va, effectivement, obliger les syndicats à s'emparer concrètement des enjeux de la place des femmes dans nos structures. Mais l'égalité professionnelle se regarde, en particulier, via des indicateurs **comme la rémunération, le parcours professionnel, les niveaux de responsabilités. Et tant qu'ils ne seront pas équilibrés, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes n'existera pas.**

Les négociations UIMM qui se déroulent sur le champ conventionnel, dans notre branche, englobent aussi cette dimension, car les réalités sont là :

- ✓ 26% d'écart de salaire entre les femmes et les hommes,
- ✓ 40% d'écart sur les pensions de retraite entre les femmes et les hommes,
- ✓ 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail,
- ✓ 1 femme sur 5 se dit victime de harcèlement sexuel sur le lieu de travail,
- ✓ 5% des viols et 25% des agressions sexuelles sont à déplorer sur le lieu de travail.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas, seuls des engagements individuels et collectifs de femmes et d'hommes dans une lutte permanente contre toutes ces inégalités et discriminations, feront changer cette situation inadmissible.

***FAISONS DU 8 MARS UN TEMPS FORT D' ACTIONS ET DE LUTTES
SUR LES LIEUX DE TRAVAIL.***

***ORGANISONS DES ARRETS DE TRAVAIL A PARTIR DE 15H40,
HEURE A LAQUELLE, CHAQUE JOUR, LES FEMMES CESSENT D'ETRE PAYEES.***